

**SEANCE DU 18 AVRIL 2013
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice 28
De présents 19
De votants 24

L'an deux mille treize, le 18 avril, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P VERNAZOBRES MM J.L.LAFONT M P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG P.JOMAIN O SUSINI J.C.ROUX et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ N.FAILLET S.KOROL L.BOULAIRE L DA CRUZ C.JOVET

Absents : M J.P.DEMEREAU P.MAES C BEAUFILS P.BORDEL MMES M DUC S CELANI V PUIPIER

Pouvoirs :

M J.P.DEMEREAU donne pouvoir à M F.DENISSIEUX
M P.MAES donne pouvoir à Mme F.ARTOLLE
M C BEAUFILS donne pouvoir à M J.C.ROUX
M P.BORDEL donne pouvoir à Mme C MARCHAL
Mme V PUIPIER donne pouvoir à Mme J ROZÉ

Mme Claude MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 avril 2013, que la convocation du Conseil avait été faite le 12 avril 2012.

Le compte rendu du 21 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Il a été procédé au tirage au sort des 15 noms pour les jurys d'assises.

N° 01.04.13 : Rapport d'activités du SYDER année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **PREND** acte du rapport du SYDER pour l'exercice 2011.
-

N° 02.04.13 : SA AEROPORT DE LYON – Convention d'occupation du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation du domaine public proposée ainsi que les annexes afférentes et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.
-

N° 03.04.13 : SA AEROPORT DE LYON - Servitude conventionnelle de passage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes de la servitude conventionnelle de passage, et les documents annexes,
- **APPROUVE** le montant de l'indemnité annuelle à verser par l'aéroport de Lyon soit 1.15 € le mètre linéaire et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la servitude conventionnelle exposée ci-dessus.

N° 04.04.13 : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les créations de postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et d'adjoint technique 2^{ème} classe et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à les pourvoir.
-

N° 05.04.13 : Attribution d'une subvention à l'association Société de Chasse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ACCORDE** une subvention de 1 400 € pour l'association « Société de Chasse » pour le projet « Fête de la ruralité ».
-

N° 06.04.13 : Convention d'objectifs- Maison de la photographie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention d'objectif entre la commune et l'association « Maison de la Photographie Muroise » pour la réalisation d'actions diverses en faveur des Murois et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
-

N° 07.04.13 : Attribution d'une subvention à l'association « Maison de la Photographie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 30 000 euros pour l'année 2013 à l'association « Maison de la Photographie ».
-

N° 08.04.13 : Documents d'urbanisme – Autorisation de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de Saint Bonnet de Mure le dossier de Déclaration Préalable et le Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.
-

N° 09.04.13 : Nom de la structure - Accueil de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** de nommer l'accueil de loisirs municipal « Mômes en Jeu ».
-

N° 10.04.13 : Tarification des camps de l'été 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les grilles tarifaires des 3 camps de l'été 2013, organisés par la commune.
-

N° 11.04.13 : Dénomination de voie - Continuité de la rue Pasteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que cette portion de voie nouvelle conserve la même dénomination à savoir, « Rue Pasteur ».
-

N° 12.04.13 : Tarif des services municipaux pour le personnel communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'appliquer au personnel municipal titulaire ou sous contrat les tarifs résidents.
-

QUESTIONS DIVERSES :